



**Mairie de Cerny**  
8 rue Degommier  
91590 Cerny  
Tél : 01 69 23 11 11  
Fax : 01 69 23 11 10

(À rappeler dans toute correspondance)

**DOSSIER-N° DP 91129 26 10002**  
**Déposé le 17/01/2026**  
**Par : Monsieur Emmanuel GAULTIER**  
**Adresse des travaux : 4 Rue Robert Canivet**  
**Cadastré : AB253**

**DESTINATAIRE**  
Monsieur Emmanuel GAULTIER  
4 Rue Robert Canivet  
91590 CERNY

**Affaire suivie par : Inès DECHÈVRE**

**Objet :** rejet tacite sur une Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire pour Changement de clôture et création d'un bateau (article R.423-39 du code de l'urbanisme)

Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite** en date du 05/05/2026.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande en Mairie de Cerny, nous vous avons notifié en recommandé avec accusé de réception, un courrier pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces relatives à son instruction. Ce courrier vous a été présenté en date du 05/02/2026.

Vous bénéficiez donc d'un délai de 3 mois à compter du 05/02/2026, soit jusqu'au 05/05/2026, pour présenter en mairie de Cerny contre décharge, l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Or, à ce jour vous n'avez toujours rien transmis à la commune. C'est pourquoi votre demande fait l'objet d'un rejet tacite.

Ainsi, il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande dûment accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction, si le projet doit être réalisé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Cerny, le 7 mai 2026

Le Maire Adjoint

François LACOMME

